



COMMUNE DE NIEURLET

LOCATION DE LA SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Tarifs fermes et définitifs applicables pour les locations

à compter du 1er janvier 2019

suivant la délibération du conseil municipal du 13 février 2018

Réunion de courte durée : Réception des familles lors d'un décès : 40 €

Location de la salle avec un nombre maximum de 150 personnes : 250 €

⇒ La participation aux frais de chauffage, en période hivernale est fixée à 30 €

Chaque foyer Nieurlétois pourra bénéficier d'un tarif préférentiel, une fois par an, soit 200 €.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à chaque locataire ainsi qu'un chèque de caution de 350 € lors de la remise des clefs .

Madame, Monsieur

Demeurant N° Rue

Appt..... Code Postal..... Ville.....

TEL..... Adresse mail@.....

Demande la réservation à son profit et sous sa responsabilité de la salle du restaurant scolaire et ses annexes le

En vu d'y organiser Nombre de personnes prévues

À confirmer au moins une semaine avant la date de retrait des clefs.

A Nieurlet le

Le demandeur Nom Prénom (en toutes lettres)

précédé de la mention lu et approuvé

Pour la Commune,